

Questions/réponses DAI 2021.2022.495

1. Des rapports, mémos et autre communications internes au ministère de la Santé et des services sociaux portées à l'attention de la direction nationale de santé publique, de janvier 2021 au jour avant l'obtempération avec la présente demande dont le propos, en totalité ou en partie, traite des effets secondaires des vaccins de la covid-19 signalés au Québec ou ailleurs (corrélés ou pas);

Voir l'onglet 2 en pièce jointe.

Aussi, Les documents traitant des effets secondaires causés par la vaccination de la COVID se retrouvent en ligne dans la section « Symptôme après la vaccination » : <https://www.quebec.ca/sante/conseils-et-prevention/vaccination/vaccin-contre-la-covid-19>

2. Les données anonymisées des signalements de possibles effets secondaires des vaccins de la covid-19 (reçues des professionnels de la santé), en date la plus récente disponible, du Registre de vaccination du Québec;

Les effets secondaires non attendus potentiellement reliés à la vaccination sont connus au Québec sous le nom de « manifestations cliniques inhabituelles (MCI) » à la suite de la vaccination. Bien qu'un lien temporel puisse être établi entre certaines manifestations cliniques et l'administration d'un vaccin contre la COVID- 19, il est souvent impossible d'établir un lien causal. Pour en apprendre davantage sur les manifestations cliniques inhabituelles ainsi que la surveillance et la déclaration de celles-ci au Québec, consulter les onglets des pages suivantes :

<https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/vaccination/mci/a-propos-des-mci/>

<https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/vaccination/piq-manifestations-cliniques-apres-la-vaccination/introduction/>

L'institut national de santé publique du Québec (INSPQ) publie des données sur la vaccination contre la COVID-19 à l'adresse suivante : <https://www.inspq.qc.ca/covid-19/donnees/vaccination>

Pour accéder aux données sur les manifestations cliniques inhabituelles pour la campagne de vaccination contre la COVID-19, il vous suffit de

descendre au bas de la page jusqu'à la section « 3 – Manifestations cliniques inhabituelles ».

L'onglet « Manifestations cliniques inhabituelles (MCI) » de la section « Précisions méthodologiques » au bas de la page permet d'obtenir des précisions méthodologiques sur les données de MCI présentées à la section 3.

3. Une version numérique du formulaire de déclaration d'effets secondaires des vaccins contre la COVID-19 (utilisés par les médecins pour signaler à leur Direction régionale de santé publique).

Voir l'onglet 3 en pièce jointe. C'est un document public qui se trouve sur le site du MSSS à l'adresse suivante :

https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/directives-covid/dgsp-007_pj1_annexe.pdf

4. Le montant de la rémunération offerte spécifiquement pour l'acte de remplir le formulaire de signalement d'effets secondaires des vaccins contre la COVID-19.

Le Ministère ne détient pas les documents demandés. Il n'y a aucune rémunération de prévue dans l'entente de la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ) et ni dans celle de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ) pour cet acte. L'information se retrouverait plus tôt du côté de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ).